

## **Annexe 1**

**Information  
concernant les différents dispositifs financés par l'État  
pour l'accès aux loisirs  
des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville**

Nom du dispositif	Service instructeur	Objectif	Financement	Calendrier	Point de contact
Ville Vie Vacances / Appel à projet national	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et Agence Nationale pour les Chèques-Vacances	Soutenir le départ des jeunes de 16 à 25 ans n'étant jamais ou rarement partis en vacances et résidant en QPV. Les séjours peuvent se dérouler en France ou dans l'Union Européenne.	Aide plafonnée à 400€ par jeune bénéficiaire et par séjour dans la limite de 75 % du coût total du projet.	Au fil de l'eau – tout au long de l'année. Jusqu'à épuisement des crédits dédiés.  https://www.ancv.com/ancvanct	<a href="mailto:pref-pdec.polville@nord.gouv.fr">pref-pdec.polville@nord.gouv.fr</a>
AAP Ski	Préfecture du Nord / Préfète déléguée pour l'égalité des chances	Faire découvrir les sports de montagne dans le cadre des séjours de vacances avec hébergement. Co-construction du séjour avec les jeunes et en lien avec un opérateur.	Le montant de la prise en charge ne peut excéder 1 000€ par jeune pour un séjour d'une semaine. Les projets retenus peuvent être financés jusqu'à 80 % du coût total de l'action pour les collectivités et jusqu'à 100% pour les associations.  Possibilité de bénéficier d'une réduction de 85 % sur un trajet aller-retour en train.	Vacances scolaires de Noël, Février et Pâques.  Date limite de dépôt 25 octobre 2023.	<a href="mailto:pref-pdec.polville@nord.gouv.fr">pref-pdec.polville@nord.gouv.fr</a>
Quartier d'été	Préfecture du Nord / Préfète déléguée pour l'égalité des chances	L'opération repose toujours sur les grandes orientations nationales qui visent à faire de cet été 2023 pour les habitants des quartiers prioritaires un temps de respiration, de divertissement et de découverte. Mais également un temps de rencontres et de renforcement du lien social.  L'appel à projets dans le Nord repose sur deux volets :  - un "été pour tous" (format dans la continuité des années précédentes) ; - "dépasse tes frontières" (séjours en Europe).	La subvention sollicitée doit être supérieure à 5 000€. La recherche de co-financements est vivement encouragée.	Date limite de dépôt des dossiers au 10 mai 2023.	<a href="mailto:pref-pdec.polville@nord.gouv.fr">pref-pdec.polville@nord.gouv.fr</a>
C mon patrimoine	Secrétariat Général aux	Permettre aux enfants et adolescents de	Le projet reposera sur plusieurs	Date limite de dépôt des	<a href="mailto:CMP.drac.hdf@culture.gouv.fr">CMP.drac.hdf@culture.gouv.fr</a>

	Affaires Régionales (SGAR) et Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France	découvrir, de comprendre et de partager la culture patrimoniale. Favoriser l'accès de tous à l'éducation et à la pratique artistique et culturelle.	financements (État, collectivités territoriales, mécénat, etc.).  Les subventions de l'État ne peuvent couvrir plus de 80 % du budget prévisionnel du projet.	dossiers au 13 mars 2023.  <a href="https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/content/download/89919/577111/file/CMP%202023%20-%20AAP.pdf">https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/content/download/89919/577111/file/CMP%202023%20-%20AAP.pdf</a>	<a href="mailto:sgar-politiquesdecohesion@hauts-de-france.gouv.fr">sgar-politiquesdecohesion@hauts-de-france.gouv.fr</a>
Été culturel	Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France	Permettre à tous de (re)nouer le lien avec la culture et l'art en développant une programmation culturelle territorialisée permettant aux habitants, notamment les plus éloignés et les plus fragiles, de participer à des ateliers, des rencontres, des spectacles, etc.  Évènements culturels et artistiques de qualité, gratuits et accessibles à toutes et tous (concerts, représentations, ateliers) ayant lieu en juillet et août.  Mobiliser tous les domaines du champ artistique et culturel : arts visuels, arts plastiques, spectacle vivant, musées, valorisation du patrimoine, livre et lecture, cinéma, éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression, numérique, etc. pour faire la part belle au sensible, à l'imagination, à la rencontre, à l'inattendu, à l'itinérance et à la médiation renouvelée.	Les subventions de l'État ne peuvent couvrir plus de 80 % du budget prévisionnel du projet.	Date limite de dépôt des dossiers au 31 mars 2023.  <a href="https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Ete-culturel">https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Ete-culturel</a>	<a href="mailto:ete-culturel-drac-hauts-de-france@culture.gouv.fr">ete-culturel-drac-hauts-de-france@culture.gouv.fr</a>
Colos apprenantes	Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)	Dispositif permettant de faire prioritairement partir en séjours de vacances des jeunes en manque d'opportunité.	Les projets retenus pourront être financés jusqu'à 80 % du coût total de l'action pour les collectivités et jusqu'à 100% pour les associations.  A titre d'exemple, les structures associatives qui sont responsables de l'identification et de l'inscription de ces jeunes se voient	Pour les séjours qui se dérouleront durant l'été, la date limite des dépôts est fixée au 15 juin.  Une plateforme numérique Colos apprenantes permettant de recenser les séjours proposés est mise en place :	<a href="mailto:ce.sdjes59@ac-lille.fr">ce.sdjes59@ac-lille.fr</a>

			remettre une aide forfaitaire de 500 € maximum pour un séjour labellisé de 7 jours.	<a href="https://openagenda.com/colosapprenantes">https://openagenda.com/colosapprenantes</a>  Les séjours labellisés Colos apprenantes bénéficient d'une promotion sur le site Internet grand public lié à l'opération Colos apprenantes : <a href="https://www.education.gouv.fr/l-es-colos-apprenantes-304050">https://www.education.gouv.fr/l-es-colos-apprenantes-304050</a>	
Appel à projet "Soutenir les initiatives collectives de jeunes"	Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)	Accompagner les associations d'éducation populaire qui mettent en œuvre des projets structurants au profit de tous les territoires. Les axes prioritaires sont :  - soutien des initiatives collectives de jeunes en les accompagnant dans leur prise d'initiatives ; - améliorer l'offre éducative dans les accueils collectifs de mineurs, et en particulier ceux relevant d'un PEDT/ Plan Mercredi.	Les subventions de l'État ne peuvent couvrir plus de 80 % du budget prévisionnel du projet.  Les subventions allouées peuvent être comprises entre 1 500 € et 5 000 € (toute demande d'un montant supérieur devra être expressément justifiée et ne pourra dépasser 10 000 €).	Date limite de dépôt des dossiers au 10/04/23	<a href="mailto:ce.sdjes59@ac-lille.fr">ce.sdjes59@ac-lille.fr</a>  <a href="mailto:Arnaud.Raison@ac-lille.fr">Arnaud.Raison@ac-lille.fr</a>  <a href="mailto:marie-eglantine.berniere@ac-lille.fr">marie-eglantine.berniere@ac-lille.fr</a>